



## Conseil en évolution professionnelle

La loi du 5 septembre 2018 Pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel a prévu la fin de l'activité de Conseil en Évolution Professionnelle assurée par les Fongecif ainsi que la désignation, dans le cadre d'un appel d'offres national, d'un nouvel opérateur CEP pour les actifs occupés au 1er janvier 2020.

Pour vous permettre la continuité de votre parcours en évolution professionnelle au-delà du 31 décembre 2019, nous vous proposons un bilan de l'accompagnement dont vous avez bénéficié dans le cadre du CEP. Les accompagnements en cours sont automatiquement clôturés au 31/12/2019, aussi, vous pourrez, si vous le souhaitez, présenter ce document à votre nouvel opérateur CEP régional afin d'en faciliter la reprise.

Les coordonnées du nouvel opérateur sont disponibles sur le site : https://www.transitionspro-ara.fr

## **BILAN D'ACCOMPAGNEMENT CEP**

Nom: BELGOUMRI

Prénom : Kalil

Adresse: 10 RUE PIERRE DE SAINT PRIX

**26200 MONTELIMAR** 

Tél portable : **07.69.21.19.44** E-mail : **kalil90100@gmail.com** 

Opérateur : Fongecif Auvergne Rhône Alpes

Date entrée CEP : 03/01/2017

Motif de sollicitation initiale : Faire le point sur sa situation professionnelle (la prise de recul)

Votre accompagnement avec le Fongecif	
Date	Prestation
03/01/2017	Faire la point avec un conseiller téléphonique 60 min
10/05/2017	Elaborer son projet de transition professionnelle présentiel 1H
19/07/2017	Mettre en œuvre de son plan de financement dématérialisé 10 min
24/01/2018	Co Construire son plan d'action opérationnel Presentiel 1h
25/04/2018	Mettre en œuvre de son plan de financement dématérialisé 10 min

Imprimé le 09/01/2020 Page 1 sur 2





## Conseil en évolution professionnelle

Par ailleurs, votre conseiller vous a transmis au fil de l'eau les synthèses du ou des entretiens dont vous avez bénéficié dans le cadre de votre accompagnement CEP.

Nous vous souhaitons une bonne continuation dans vos projets et restons à vos côtés dans vos projets de transition professionnelle dans le cadre du CPF Projet de Transition Professionnelle et du Dispositif Démissionnaire.

Conseiller

Validation le 09/01/2020 à 17:34